

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES  
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 27 mai 2021 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

1.	Un contrat entre la ville et monsieur Laurent MELIKAN pour la modération d'une rencontre littéraire, le 14 avril 2021, sur la plateforme ZOOM et retransmis en direct sur la page Facebook de la médiathèque (226,37 €).
2.	Un contrat entre la ville et madame Dimitra LAIMOU dans le cadre de la mise en place d'un espace d'écoute et de soutien à destination de la population afin, d'y assurer la supervision et le tutorat d'un étudiant en Master 2 psychologie et justice qui sera chargé, en vertu d'une convention de stage avec la ville, de contacter les personnes fragiles qui ont pu être identifiées par les élus lors de leurs permanences afin de repérer les besoins et d'évaluer la réponse à y apporter. Madame Dimitra LAIMOU pourra également être amenée à prendre en charge des appels ou des rencontres (en présentiel ou en distanciel) du 1 <sup>er</sup> mai au 30 juin 2021 _ (63, 73 € le tarif horaire).
3.	Un avenant au contrat entre la Ville et l'association "Les Buveurs de Thé" pour un cours supplémentaire de théâtre tous les mardis du 11/05 au 29/06 /2021, soit 8 séances (266,24 € ).
4.	Une convention entre la Ville et l'ARS IDF pour la mise en place d'un centre de vaccination ambulatoire situé au centre social Germaine Tillion dans le cadre de la campagne de vaccination contre le SARS-COV-2. Une subvention est allouée à la ville d'un montant de 50 000 €.
5.	Le règlement des frais d'honoraires d'huissiers de justice à la SCP BLANC- GRASSIN-SAS CLAIR NET NETTOYAGE (Décision 2021-008)
6.	Une convention de missions (de représentation en justice et de conseil juridique) et d'honoraires entre la ville et la SELARL SJM AVOCATS, en raison de l'état de dégradation avancée du bâtiment situé 23 rue Professeur Einstein et de la menace d'effondrement qu'i présente, la ville souhaite procéder à l'exécution d'office des travaux. (Honoraires forfaitaire de représentation en justice : 1650,00 €_ 650,00 € en cas d'audience et 500, 00 € en cas de nécessité de produire des conclusions supplémentaires ; Honoraires au temps passé : 170, 00 € avec une TVA DE 20 % sur l'ensemble des factures émises).
7.	Un contrat entre la ville et la société LiMo Conception pour la réalisation de reportages photographiques des évènements municipaux et toutes autres demandes ponctuelles de prestations photographiques qui seront publiés dans le magazine municipale et autres supports de la ville du Kremlin-Bicêtre. A compter du 1 er mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2021
8.	Un contrat entre la ville madame MELISSA ABODI pour la réalisation d'une infographie sur la thématique de l'eau ainsi que des déclinaisons pour les réseaux sociaux, à compter 1 er mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2021_ (360, 00 €).
9.	Une convention de formation professionnelle (Prévention et Secours civiques de niveau 1 (PSC1)) entre la ville et le Comité Départementale des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne, le 29/05/2021, à l'espace jeunesse (450,00 €).
10.	L'exercice du droit de préemption pour le fonds de commerce situé 7 rue du 14 juillet, LE KREMLIN BICETRE. (Décision 2021-007).
11.	Exercice du droit de préemption – bail commercial situé au 48 av de Fontainebleau LE KREMLIN BICETRE. (Décision 2021-010).

12.	Exercice du droit de préemption – fonds de commerce situé au 30 av Eugène Thomas LE KREMLIN BICETRE. (Décision 2021-011).
13.	Consultation du cabinet "DS AVOCATS" dans le cadre de contentieux qui oppose la ville à l'association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre. (Décision 2021-012).
14.	Une convention entre la Ville et la Compagnie des Dramaticules pour deux représentations de la lecture-spectacle Contes Merveilleux le 25/05/2021 à l'école élémentaire Benoît Malon et à l'automne 2021 au Centre Social Germaine Tillion (2635,39 €).
15.	Un contrat de prestation entre la Ville et BL EDUCATION pour l'animation d'un atelier "Ateliers de langage des signes" les 9 et 16 juin 2021 au centre de loisirs Charles Péguy. (739,08 €).
16.	Le règlement des frais d'honoraires d'huissiers de justice à la SCP BLANC- GRASSIN-SAS CAIMAN QREATIV PUBLICITE (Décision 2021-013) _ 350,00 € par heure de présence.
17.	Un contrat entre la ville et la réalisatrice madame Dima EL-HORR pour réaliser la rencontre en ligne sur la plateforme ZOOM, le documentaire « Zeinab Al Moto », le 11 mars 2021 de 19h00 à 23h00 _ (270,13 €_).
18.	Un contrat entre la ville et monsieur Marc MOLKHOU pour la réalisation d'une rencontre littéraire le 20 mars 2021, à la médiathèque l'Echo_ (270,13 €_)
19.	Un contrat entre la ville et la société RICOH pour la maintenance de l'appareil PRO C7100S, pour une durée de un an.
20.	Une convention entre le CCAS de la ville et l'AS Mouvement pour la mise en place de l'atelier Mémoire et Activités Physiques Adaptées dans le cadre de la convention globale passé avec la Conférence des financeurs du Val-de-Marne, ayant pour objectif principal de lutter contre la perte d'autonomie en favorisant la stimulation cognitive _ (Le coût des ateliers est intégralement pris en charge_10 séances hebdomadaires de 1 heure_ Un groupe constitué de 5 à 8 personnes retraitées).
21.	<u>Marché public</u> : L'acquisition d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, d'ordinateurs all in one et d'une station graphique.